

Conseil Municipal du 27 avril 2026

Extrait du registre des délibérations

D 27 - 2026

Commande
publique

–

Attribution du
marché d'élagage
et diagnostic
phytosanitaire des
arbres

Nombre de conseillers

En exercice : 33

Présents : 31

Absents : 0

Excusés-représentés : 2

Votants : 33

Le Maire, soussigné,
certifie que la liste des
délibérations a été
affichée dans les délais
légaux.

L'an deux mil vingt-six le vingt-sept du mois d'avril à 19h01, le Conseil Municipal, convoqué le 21 avril 2026, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de M Cyprien RICHER, Maire.

Présents :

M Cyprien RICHER, Maire,

M Esteban GARCIA, Mme Fatima DESCAMPS, M Francis GOSSET, Mme Karine ATTINAULT, M Sylvain GOUSSEAU, M Emeric ANDRE, Mme Pauline VANDOOOLAEGHE, M Laurent RENOUF, M Jean-Pierre LAVIEVILLE, M Rabah GHOMRANE, Mme Elisabeth CROQUETTE, M Thierry, LIBAERT, Mme Christine DECONYNCK, M Alain HOUZEAUX, Mme Peggy BAUWERAERTS, Mme Marion CAILLERET, M Christophe KINDT, M Geoffroy TIMELLI, Mme Natacha PASTOUKOFF, Mme Marie COLINET, Mme Dorothee LENGAIN, Mme Marie VENET, M Thibaut MARAQUIN, M Didier PARSY, Mme Martine DEMUYS, Mme Véronique DOLVELDE, Mme Christelle ROGGE, Mme Mélanie CLUSMAN, M Maxime BONTE, M Thomas FABRE.

Absents ayant donné procuration :

Mme Frédérique BRILLOT ayant donné procuration à M. GOSSET

M Nicolas BRAY Ayant donné procuration à M. PARSY

Mme. Fatima DESCAMPS a été élue secrétaire de séance

Rapport de M. Emeric ANDRE :

Le marché présenté dans cette délibération concerne l'élagage et le diagnostic phytosanitaire des arbres, sur deux lots.

Les prestations possibles prévues au lot 1 élagage comprennent notamment les actions suivantes, pour un montant total annuel maximum de 80 000 € HT :

- Elagages, abattages, essouchages, etc.
- Taille de formation
- Recépage
- Abattage
- Essouchement
- Arasement
- Dévitalisation de souche
- Echenillage
- Revitalisation d'arbre
- Débitage et évacuation

Le diagnostic phytosanitaire du lot 2 est estimé à un montant total annuel maximum de 15 000 € HT.

Il s'agit d'un accord-cadre passé en appel d'offres ouvert. Les commandes se feront par émission de bons de commandes.

Ce marché a une durée d'un an reconductible tacitement trois fois sauf sa dernière année qui s'achèvera au 31 décembre 2029.

Vu l'article L.2122-21-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu les articles R2124-1, R2124-2 et R2161-2 à R2161-5 du code de la commande publique.

Considérant le besoin d'assurer la continuité de l'élagage des arbres,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A la Majorité absolue ;

Abstention : M. Didier PARSY, Mme Martine DEMUYS, Mme Véronique DOLVELDE, Mme Christelle ROGGE, Mme Mélanie CLUSMAN, M. Maxime BONTE, M. Nicolas BRAY, M. Thomas FABRE

- Autorise la signature du marché l'élagage et le diagnostic phytosanitaire des arbres selon avis de la commission d'appel d'offres ;
- Autorise en vue de la dévolution du marché et, en cas d'appel d'offres infructueux, à relancer une nouvelle procédure de même nature ou de marché négocié ;
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les actes afférents ;
- Dit que cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire,



Cyprien RICHER

Le Secrétaire de séance,



Fatima DESCAMPS